



Reveil d'une dette au bout de 8 ans

Par **greg1700**, le **11/12/2009** à **10:59**

Bonjour, je suis français mais depuis 8 ans et demi je suis résident Suisse. Quelques années avant de partir j'ai contracté un crédit auprès de Conforama et remboursé juste qu'à ce que je parte en Suisse. Depuis que je suis en Suisse je n'ai plus eu de nouvelles et franchement j'avais oublié un peu cette histoire. Voilà 2 semaines mes parents ont commencé à recevoir du courrier concernant cette affaire. Bien entendu j'ai téléphoné à Facet pour leur dire que depuis 8 ans ils auraient pu se réveiller avant malgré mon déménagement le téléphone a été un peu houleux jusqu'à cette dame (qui ne fait que son travail) m'a raccroché au nez.... Du coup j'ai pas donné suite. Une semaine plus tard voilà que mes parents me rappellent en me disant avoir reçu du courrier d'un huissier Maître Benton Piercy M. qui a envoyé des lettres sans en-tête me donnant rdv l'après-midi même. Bien entendu il m'a été impossible de me déplacer en si peu de temps. J'ai donc décidé de les appeler et miracle leur N° est un surtaxé pas possible d'atteindre de la Suisse donc direction mon ami Google pour avoir de plus amples renseignements sur cette étude et si possible un N° donc après obtention d'un N° j'ai appelé. Naïf quel manque de sympathie menace en tout genre : saisie de compte saisie immobilière enfin bon tout ça pour 2300 euros. Un petit peu agacé je me suis renseigné sur le net pour savoir un peu ce qu'il pouvait en découler de cette affaire non pas que je ne veuille pas payer mais du fait de ne pas se réveiller en 8 ans et j'ai donc vu que sans titre exécutoire il n'était pas possible de faire quoique ce soit. Donc rappel à mon correspondant pour lui demander si effectivement un titre exécutoire était présent et là je me suis fait copieusement mettre à ma place sans pour autant savoir si ce titre existait vraiment. Ils m'ont tout de même envoyé des lettres pas recommandées (5 le même jour) sans en-tête avec dedans un accord. Alors mes questions sont les suivantes :
- quels droits ont-ils en Suisse ?
- une dette de 8 ans a-t-elle couru-elle encore ?
- sans signature de ma part cet accord est-il recevable ?
Je vous remercie et suis éventuellement prêt à en discuter sur Skype.
pseudo greg1700
bonne journée

Par **superve**, le **16/12/2009** à **01:04**

bonjourrrnvous avez tout compris, sans titre exécutoire, ils ne peuvent rien contre vous. De plus, ce titre exécutoire a du être pris dans les deux ans du premier incident de paiement.rnrnContre vos parents, ils ne peuvent rien et vos parents doivent leur faire savoir que vous ne vivez pas chez eux et les sommer de cesser toutes relances. rnContre vous, il faudra (si un titre a été rendu contre vous) le faire valider en suisse, par la procédure d'exequatur.rnrnLa saisie immobilière pour 2300 euros : lolrnrnEn clair, s'ils avaient un titre, ils vous l'auraient déjà fait savoir. S'ils n'en ont pas ils peuvent vous relancer mais pas vous contraindre à payer.rnrncordialement

Par **Pierrine**, le **17/12/2012** à **14:55**

Bonjour,rnAvant de partir m'installer dans les balkans, j'ai résidé 2 ans en Suisse ou j'ai fini mes études. J'avais soit-disant fait suivre le courrier et voilà qu'aujourd'hui mon ancienne locataire à Zurich m'annonce que j'ai reçu une lettre de l'Office des poursuites stipulant que je n'avais pas fini de payer les frais relatifs à mes frais de scolarité Master à hauteur de 600CHF. Depuis les intérêts se sont évidemment amassés et je voudrais savoir en quelle mesure je peux en être libérée si tout du moins c'est possible. merci beaucoup

Par **amajuris**, le **17/12/2012** à **16:01**

bjr,rnnous sommes un site juridique français, vous devriez poser la question sur un site juridique helvétique.rncdt